



RÉSERVE AQUATIQUE DE L'ASHUAPMUSHUAN  
DES PROPOSITIONS POUR RENDRE  
LE PROJET ACCEPTABLE

MÉMOIRE

Présenté au  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement (BAPE)

PAR LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

20 août 2004

# TABLE DES MATIÈRES

---

Mise en contexte .....	3
Une communauté en développement.....	4
Le projet de réserve aquatique de l'Ashuapmushuan, des constats.....	5
- L'absence de consultation.....	5
- Des impacts permanents mal définis .....	5
Des propositions concrètes du milieu .....	8

## **DES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR RENDRE ACCEPTABLE LE PROJET DE RÉSERVE AQUATIQUE DE L'ASHUAPMUSHUAN**

### **MISE EN CONTEXTE**

Le présent mémoire a comme objectif principal de faire connaître les constats et recommandations du conseil de ville de Saint-Prime, résultant de l'analyse du projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan, tel qu'envisagé par le gouvernement du Québec et son mandataire au dossier, le ministère de l'Environnement.

Déposé par la conseillère, Madame Gemma Lamontagne, le contenu de ce mémoire se veut un reflet fidèle de la vision du conseil composé de six conseillers et conseillères ainsi que du maire. Ces sept personnes sont issues des principales sphères d'activités animant le territoire de la municipalité de Saint-Prime : l'agriculture, le milieu des affaires, le monde communautaire, l'éducation, la condition féminine, etc. Ensemble, notre conseil de ville totalise plus de 60 années d'expérience dans l'exercice de charges publiques.

Nous sommes loin de prétendre que ce mémoire aborde toutes les facettes du projet de réserve aquatique de l'Ashuapmushuan, mais nous croyons néanmoins, que la vaste expérience cumulée des membres du conseil et de notre équipe de professionnels municipaux permettent de réunir suffisamment d'expertise et de points de vue pertinents pour identifier des constats et des propositions reflétant très bien la situation perçue sur le terrain et la vision de notre communauté en général sur ce projet.

Nous croyons également essentiel de faire connaître les préoccupations d'une communauté locale comme la nôtre, d'autant plus qu'à notre connaissance, aucune municipalité du territoire directement concerné ou limitrophe au projet n'a été rencontrée ou consultée avant que le gouvernement ne lance au préalable cet important projet. Il manque donc, à notre avis, la vision exprimée par les gens qui habitent ce territoire, qui y oeuvrent, qui y vivent, qui en rêvent.

Bonne lecture

## **UNE COMMUNAUTÉ EN DÉVELOPPEMENT**

Saint-Prime est une communauté de 2 810 habitants répartis sur un territoire d'environ 150 km<sup>2</sup>. Situé en bordure du Lac Saint-Jean au sud de l'embouchure de la rivière Ashuapmushuan, notre territoire est essentiellement agricole et forestier. C'est donc à titre de municipalité riveraine de l'Ashuapmushuan que nous nous sentons interpellés par le projet.

Ce qui caractérise le plus la municipalité de Saint-Prime par rapport à son environnement, c'est son niveau d'entrepreneuriat. On retrouve, par exemple, trois fois plus d'entreprises agricoles à Saint-Prime que dans notre MRC en général. De plus, avec 44% de sa main-d'œuvre occupée dans le secteur de la transformation, Saint-Prime affiche un taux équivalent au double de celui de la région (20,9%) ou du Québec (21,3%) à ce chapitre.

Grâce à cette excellente base agricole et de PME manufacturières, Saint-Prime affiche un taux exceptionnel de croissance de sa population depuis 1976 avec une augmentation de 20%, soit cinq fois la moyenne de la région (+4%) et plus que la moyenne québécoise (+14%) pour la même période. Il n'est donc pas surprenant de constater que Saint-Prime affiche régulièrement, depuis plusieurs décennies, le ou l'un des plus faibles taux de chômage de la région.

Si nous nous attardons sur la remarquable dynamique de développement de Saint-Prime, c'est pour bien mettre en évidence que celle-ci n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat d'une culture de l'entrepreneuriat agricole, industriel, communautaire et autre, fortement enracinée dans nos traditions. Innovation, adaptation, sens de la perspective, différenciation, préparation de la relève, sens du renouvellement des ressources humaines, préservation des ressources naturelles sont autant de facteurs clés qui expliquent que nous retrouvons autant de fermes de quatrième génération et de PME exportatrices en opération sur notre territoire.

## **LE PROJET DE RÉSERVE AQUATIQUE DE L'ASHUAPMUSHUAN : DES CONSTATS**

### **ABSENCE DE CONSULTATION**

Le premier constat que notre milieu tire de ce projet est que, bien que le gouvernement ait auparavant affirmé qu'il y aurait, lors de la mise en place du réseau québécois d'aires protégées, un « processus d'information, de consultation et de concertation transparent », le projet actuel a été développé sans consultation de notre communauté, pas plus que des autres municipalités limitrophes, d'ailleurs. Cela est inacceptable dans un contexte de véritable développement durable, dont se targue le promoteur du projet.

### **DES IMPACTS PERMANENTS MAL DÉFINIS**

Le projet proposé par Québec vise ni plus ni moins qu'à mettre sous une cloche de verre, une partie importante du territoire du bassin de l'Ashuapmushuan. Les limites terrestres de cette future réserve aquatique ne sont cependant pas précisées à ce moment-ci. Comment voulez-vous, dans ce contexte, que nous puissions évaluer correctement ses impacts sur la nécessaire poursuite de la mise en valeur de ce territoire? Déjà, on parle de soustraire du potentiel de coupe une superficie forestière en mesure de supporter 90 emplois permanents. Comment prévoit-on compenser le milieu pour cette importante perte d'emplois? Cette façon de faire n'est certainement pas l'approche de développement durable favorisée par la région depuis plusieurs années. Pour nous, le développement durable n'est pas synonyme d'élimination de toute forme de développement, comme nous y condamnons ce projet de réserve aquatique.

Qu'en est-il des conséquences de ce projet de réserve aquatique par rapport aux activités de l'actuelle réserve faunique de l'Ashuapmushuan gérée par la SÉPAQ? La première partie des audiences nous a montré une SÉPAQ très circonspecte, on le serait à moins! La compréhension que nous avons des limites de la réserve aquatique, nous porte à croire que plus de 50 % de la superficie de la réserve faunique serait ciblée.... Déjà financièrement déficitaire, quel sera l'impact pour la réserve faunique de l'abandon, sur plus de 50 % de sa surface, des activités importantes de chasse et de pêche qui s'y pratiquent? La mise en place de la réserve

aquatique dans la forme actuellement proposée ne condamnerait-elle pas la réserve faunique à la fermeture?

Autre élément important à considérer : la mise en place de la réserve aquatique signifierait l'abandon pur et simple de toute forme de mise en valeur hydroélectrique de l'Ashuapmushuan. Que nous soyons pour ou contre une telle mise en valeur, vous conviendrez avec nous, les habitants de la région environnante de la rivière, que cela signifie l'abandon de retombées économiques estimées à plusieurs centaines de millions pour la région et à la création, sur les six années de construction prévues, cinq à dix mille emplois directs et indirects dans la région.

Bien que nous reconnaissons que la mise en valeur du potentiel de la rivière en terme touristique soit porteuse d'un développement économique récurrent appréciable, force est d'admettre qu'il ne sera pas de l'ampleur (au strict sens économique) de celui qu'aurait pu générer la mise en valeur hydroélectrique de la rivière.

Ainsi donc, le choix d'aménagement du territoire proposé par Québec (une réserve aquatique), résultera en la création d'un important déficit de développement économique par rapport à l'option d'aménagement hydroélectrique qui, elle, maximise les retombées économiques pour le milieu.

Il est impératif que le gouvernement reconnaisse qu'il a créé ce déficit de développement et qu'en conséquence il en indemnise le milieu qui en fait les frais.

Nous entendons déjà les détracteurs de ce principe : si les gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean sont favorables à la protection de l'Ashuapmushuan, pourquoi les dédommager d'une perte économique résultant de leur choix?

Pour nous, il s'agit-là d'un résonnement particulièrement simpliste, voire tordu. En effet, depuis quand une population qui est en accord avec un projet d'autoroute ne se voit plus dédommée lors de sa construction? Depuis quand un milieu favorable à la construction d'une centrale d'Hydro-Québec renoncerait-il à son juste droit à la compensation?

Le gouvernement du Québec reconnaît d'ailleurs comme un de ses objectifs fondamentaux d'œuvrer à donner à toutes ses régions des moyens équitables pour trouver la voie de leur développement. **En acceptant éventuellement une réserve aquatique sur son territoire, le Saguenay—Lac-Saint-Jean renonce à des impacts économiques majeurs, il doit en être compensé.**

Comment peut-t-on prendre une telle décision sans avoir eu le minimum de décence de nous consulter? La tentation est forte de croire qu'il y a des citoyens de deuxième zone au Québec, dont nous serions!...

Il nous apparaît donc évident, que le projet de réserve aquatique aura des impacts mal évalués à ce stade-ci et absolument non compensés pour les populations affectées. Ne croyez-vous pas qu'il serait sage, avant d'aller plus loin, de préciser la nature de ces impacts, de les atténuer, notamment en compensant avec justice les communautés affectées. Au seul niveau des impacts non évalués, le projet actuel n'atteint pas, à notre sens, le seuil minimal d'acceptabilité qu'un tel projet (aux conséquences permanentes) requiert d'un milieu d'accueil comme le nôtre.

## **DES PROPOSITIONS CONCRÈTES DU MILIEU**

Afin de permettre au projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan d'atteindre le seuil d'acceptabilité sociale et économique minimalement requis des milieux concernés, la municipalité de Saint-Prime fait les propositions suivantes :

- 1- Suspendre le processus de mise en place de l'actuel projet de réserve aquatique de l'Ashuapmushuan.
- 2- S'assurer que le gouvernement développe des fonds d'accompagnement et/ou de compensation pour les milieux touchés par l'implantation d'aires protégées nationales.
- 3- Initier sans délai, une véritable consultation du milieu et de la région afin d'élaborer un projet de mise en valeur du bassin de l'Ashuapmushuan qui sera alors le fruit d'une réelle consultation et concertation. Ce projet ne devra pas tenir compte uniquement de l'angle protection du territoire, mais également de sa mise en valeur selon l'ensemble des principes du développement durable.

Tant que ces propositions n'auront pas été concrètement mises en œuvre par le gouvernement, la municipalité de Saint-Prime ne pourra donner son accord au projet du ministère de l'Environnement d'établir une réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan.